

**DIMANCHE**  
**22 NOVEMBRE**  
**2009**

**NOUVEAU**

**3 heures VTT**  
**de l'ASPTT Orléans**

**course d'endurance par équipe de 2 ou seul en catégorie marathon**

**Départ à 10 Heures**

**Accueil à partir de 8H30**

**Locaux de l'ASPTT Orléans**

**723 av. de la Pomme de Pin (face Hitachi) ST CYR EN VAL**

**(entre le rond-point du Novotel (RN 20) et le golf de Limère)**

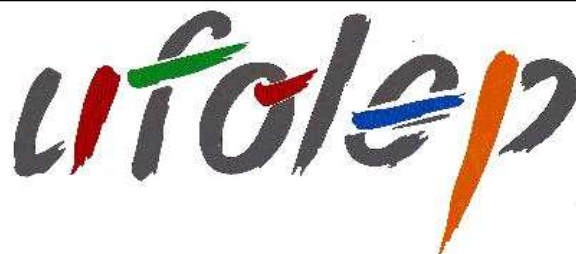
Pour tout renseignement :

**Christian ETIENNE : 02 38 72 12 34**

**ch.etienne45@orange.fr**

**Philippe LETANG : 02 38 76 81 20**

**ph.letang@laposte.net**



# 3 Heures VTT de l'ASPTT Orléans

**DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2009**

## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

à retourner à Mr Philippe LETANG  
17 rue du Limousin – 45560 ST DENIS EN VAL

### Engagement individuel – Equipier n° 1 (ou Marathon)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Mail : .....

Tél : .....

Date de naissance : .....

Nom et adresse du Club : .....

.....

Sexe :  Masculin  Féminin

Prix des inscriptions par personne

Licencié(e) UFOLEP : 8 €

Autres fédérations : 8 €

Non licencié(e) : 10 €

Important et obligatoire :

Je participe aux premiers « 3 heures VTT de l'ASPTT Orléans ».

J'ai pris connaissance du présent règlement, je l'accepte sans restriction. Je déclare prendre sous ma responsabilité tout accident pouvant survenir dû au non respect du Règlement.

Lu et approuvé, le        /        /        2009.

Signature

### Engagement individuel – Equipier n° 2

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Mail : .....

Tél : .....

Date de naissance : .....

Nom et adresse du Club : .....

.....

Sexe :  Masculin  Féminin

Prix des inscriptions par personne

Licencié(e) UFOLEP : 8 €

Autres fédérations : 8 €

Non licencié(e) : 10 €

Important et obligatoire :

Je participe aux premiers « 3 heures VTT de l'ASPTT Orléans ».

J'ai pris connaissance du présent règlement, je l'accepte sans restriction. Je déclare prendre sous ma responsabilité tout accident pouvant survenir dû au non respect du Règlement.

Lu et approuvé, le        /        /        2009.

Signature

Le bulletin d'inscription dûment rempli doit être obligatoirement accompagné de la photocopie de la licence de chaque participant (ou d'un certificat médical de moins de 3 mois) et d'un chèque à l'ordre de « ASPTT Orléans Cyclisme » avant le 14 novembre 2009.

**Possibilité d'inscription sur place avec une majoration de 2 €, jusqu'à 9H30.**

# REGLEMENT

## Article 1 – Généralités

La Section Cyclisme-VTT de l'ASPTT Orléans organise le 22 novembre 2009 les « **3 heures VTT de l'ASPTT Orléans** » (1<sup>ère</sup> édition), qui se déroulera dans le parc de la Pomme de Pin (St Cyr en Val).

**L'épreuve est ouverte à tous, licencié ou non, âgé de plus de 18 ans (1991 et avant).**

## Article 2 – Description

L'épreuve consiste à parcourir la plus grande distance possible dans le temps imparti, en relais de 2 coureurs ou individuellement (catégorie marathon) sur une boucle d'environ 5 Kms. La fréquence des relais reste au choix des coureurs (à chaque tour ou moins souvent).

## Article 3 – Epreuve

Limitée à 150 équipes.

VTT sur un circuit balisé

Durée totale de la course : 3 heures

Départ le 22 novembre à 10 heures

Arrivée le 22 novembre 13 heures

## Article 4 – Organisation

Organisateur de la course : Section Cyclisme-VTT de l'ASPTT Orléans

L'organisation se donne le droit d'annuler l'épreuve en cas de mauvaises conditions météorologiques.

## Article 5 – Parcours

L'épreuve se déroule en milieu naturel

## Article 6 – Equipes et concurrents

Chaque équipe est composée de deux coureurs (mixité possible).

L'inscription se fait auprès de l'ASPTT Orléans.

Une copie de la licence UFOLEP ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT datant de moins de 3 mois (pour les non licenciés), est obligatoire.

L'organisation se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.

Chaque équipe nomme un capitaine responsable.

L'abandon d'un coureur suite à un incident n'exclut pas l'équipe mais, pour toute irrégularité, l'équipe concernée sera pénalisée ou disqualifiée.

## Article 7 – Les Catégories UFOLEP

- catégorie Féminines (nées en 1991 et avant)
- catégorie Séniors (nés en 1990 et avant)
- catégorie Juniors (nés en 1991)
- catégorie Vétérans (nés en 1969 et avant)
- catégorie Mixte (nés en 1991 et avant)
- catégorie Marathon (nés en 1989 et avant)

## Article 8 – Matériel

Liste du matériel à prévoir par équipe :

- 2 VTT
- 2 casques VTT homologués NF

Matériel fourni par l'organisation : plaques de cadre

## Article 9 – Assurance

Les concurrents doivent être en possession d'une Responsabilité Civile et Individuelle d'Accident garantissant les risques inhérents à leur participation aux « **3 heures de l'ASPTT Orléans** ».

## Article 10 – Ravitaillement

Un ravitaillement complet est prévu pendant toute la durée de l'épreuve.

## Article 11 – Principe du déroulement de l'épreuve

Les relais se passent à la sortie du parc à vélos, après avoir parcouru un tour de circuit au minimum (relais à volonté). Toute assistance extérieure est formellement interdite sur le circuit. Chaque équipe devra prévoir son assistance technique dans le parc à vélos.

En cas de panne, le concurrent devra continuer jusqu'à la ligne d'arrivée, dans le sens du parcours, où il pourra passer le relais à son équipier.

L'équipe déclarée vainqueur sera celle qui aura parcouru le plus grand nombre de tours à la fin des 3 heures de course.

Le tour entamé à la fin des 3 heures devra être obligatoirement terminé.

Le retrait des plaques de cadre se fera 723 ave de la Pomme de Pin – St Cyr en Val, le dimanche 22 novembre de 8H30 à 9H30.

Il sera possible de reconnaître le circuit avant le départ de l'épreuve.

## Article 12 – Pénalités

Pénalités : plaques non fixées sur l'avant du VTT

Mise hors course :

- non respect des consignes de course,
- absence de casque,
- non respect des règles de sécurité,
- abandon de détritrus sur le parcours,
- dégradation des biens publics ou privés,
- tout manquement aux règles de l'assistance à personne en danger.

## Article 13 – Sécurité et secours

En cas d'accident d'un concurrent, le coureur suivant doit donner l'alerte au Commissaire le plus proche sous peine de pénalité.

Dans le cas d'un problème sérieux sur un point précis, l'organisation se réserve le droit de modifier partiellement le parcours.

La Direction de Course pourra interrompre l'épreuve en cas d'intervention des services de secours. Dans ce cas, les concurrents seraient arrêtés et, à la fin de l'intervention des services de secours, un nouveau départ serait donné pour finir l'épreuve.

## Article 14 – Demande d'engagement

Les équipes qui désirent participer aux « **3 heures de l'ASPTT Orléans** », doivent adresser le bulletin d'inscription dûment rempli accompagné de la photocopie de la licence (ou d'un certificat médical datant de moins de 3 mois) et d'un chèque couvrant les frais d'inscription **avant le 14 novembre 2009**.

**Possibilité d'inscription sur place : 10 € licenciés et 12 € non licenciés, jusqu'à 9H30.**

Les frais d'inscription donnent droit :

- au ravitaillement complet durant toute l'épreuve,
- au lavage des vélos
- à un casse-croûte et boisson à l'arrivée

**Par le fait d'apposer leur signature sur le bulletin d'inscription, les concurrents se soumettent aux dispositions du présent règlement.**

## Article 15 – Droit à l'image

Les participants acceptent que leur image soit utilisée dans diverses communications de l'épreuve.

## Article 16 – Contacts

Christian ETIENNE : 02 38 72 12 34 – [ch.etienne@orange.fr](mailto:ch.etienne@orange.fr)

Philippe LETANG : 02 38 76 81 20 – [ph.letang@laposte.net](mailto:ph.letang@laposte.net)

Site Internet : [www.asptt.com](http://www.asptt.com)

# Plan d'accès



Golf de Limère



**ASPTI**  
**ORLEANS**

723 avenue de la Pomme de Pin  
St Cyr en Val

La Ferté-St-Aubin